

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 9 juin 2020.

L'an deux mil vingt, le 15 juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE, Paul ROSSI.

Absents excusés :

Absente : Sylvie DESBOURDELLE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M.Guy COLENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2020-34/ DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX LOYERS DES LOCAUX COMMUNAUX OCCUPÉS PAR DES PROFESSIONS EMPÊCHÉES DE TRAVAILLER PAR LA PANDÉMIE

Rapporteur : Mme LEON

La délibération est ajournée car les décisions d'aide économique de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) sont en cours.

En effet, la CCPA a débloqué un fonds de 500 000 euros pour venir en aide aux entreprises du territoire dont l'activité a été durement touchée pendant la pandémie.

Les demandes d'aide pouvant être déposées jusqu'à ce soir, il est décidé d'ajourner la délibération dans l'attente des décisions de la CCPA concernant les demandes d'aide déposées par les sociétés fleurinoises.

Pour extrait certifié conforme


Diogène BATALLA
